

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ASPET DU 17 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai à quinze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ASPET s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Muriel SAGET, Vice-Présidente, comme suite à convocation en date du dix mai deux mille dix-neuf.

PRESENTS : MMES & MM. Muriel SAGET-VALERA, Eliane CHANGEUX-LAIRE, Paul LASTECOUERES, Gianni BURATTONI, Taïla BENZEROUAL, René OUSSET.

ABSENTS : MMES & MM. Josette SARRADET, Clotilde COLLIER, Martine TOURET, Soumaya CHOQUART, Stéphane DURON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Taïla BENZEROUAL.

♦ **Madame la Présidente déclare la séance ouverte à 15h06.**

CANTINE SATELLITE EN LIAISON FROIDE – FOURNITURE DES REPAS DCCAS 19 – 007

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que le projet de réalisation d'une cantine satellite au foyer communal a été approuvé par délibération n° DCCAS 19-002 du 19 mars 2019, pour une mise en service dès la rentrée de septembre 2019.

Ainsi, depuis plusieurs années, la commune et le CCAS d'Aspet ont confié par convention le service de restauration scolaire des écoles maternelles et primaires au Collège d'Aspet. Le CCAS a étudié la pertinence de la mise en place d'une cantine satellite en liaison froide dans une salle située à proximité du groupe scolaire, au sein du foyer communal.

Il s'avère que cette solution est très avantageuse sur de nombreux points pour les enfants (notamment un temps de repas allongé car moins de déplacements).

Aussi, dans la perspective d'une mise en service de ce nouveau mode de restauration dès la rentrée prochaine, une consultation a été lancée pour fournir 5000 repas en liaison froide pour l'année scolaire de septembre 2019 à juillet 2020 (calendrier scolaire), les lundis, mardis, jeudis et vendredis, soit 4 livraisons par semaine sur 36 semaines.

Les prestataires suivants ont répondu à cette consultation : API Restauration, SCOLAREST, SIVOM SGMA. Madame la Présidente invite l'Assemblée à examiner les offres de chaque prestataire, tant sur les critères demandés que les propositions de tarifs.

Elle précise en outre qu'une attention particulière du CCAS est apportée à la qualité nutritionnelle et composition des repas servis dans ce type de restauration. La recherche du meilleur équilibre budgétaire amène le CCAS à veiller aux partenariats publics possibles, dans le cadre de subventions.

Après examen de chacune des offres et après en avoir délibéré, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer la prestation de fourniture des repas en liaison froide pour l'année scolaire de septembre 2019 à juillet 2020 à SCOLAREST ;
- IMPUTE les dépenses de restauration au c/60623 du budget CCAS ;
- AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente à solliciter les collectivités et financeurs publics potentiels pour obtenir des subventions aux taux le plus élevé possible et à signer tous documents.

QUESTIONS DIVERSES

- **Point CLAS**

Inscrits : 21 enfants (contrat tripartite signé entre enseignant/parent et élève/ Coordinateur

Moyenne par soir : 12, Durée d'une séance : 1h30, Lundi-mardi-jeudi : Aide scolaire,
Vendredi : Activité culturelle (info, jeux de société-musique), Budget Prévisionnel 2018-2019

- **Point mise en place Cantine Satellite**

Inventaire matériel existant en cours (tables, chaises, etc), ajustement des devis (besoins) intégrant matériel livré, installé et sous garantie, produits d'entretien nécessaires.

- **Occupation du foyer par l'ALSH**

Le projet de convention devra intégrer un article sur l'usage des clefs et l'utilisation de la cantine pendant les vacances scolaires d'été, donc avant la rentrée.

Madame la Présidente clôture la séance à 15h52.

Délibérations transmises en Sous-Préfecture le 21/05/2019
Affichage du compte-rendu le 22/05/2019

